

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE
MRC DE LA MATANIE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le lundi, 26 octobre 2021 à 19 h 30, à la salle du conseil de l'édifice municipal de Sainte-Paule situé au 102, rue Banville.

Sont présents :

Le maire, monsieur Raymond Carrier,
Le conseiller, monsieur Roger Tremblay, siège #1
La conseillère, madame Mylaine Bégin, siège #2
La conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, siège #3
Poste vacant au siège #4
Le conseiller, monsieur Guillaume Villeneuve, siège #5
Le conseiller, monsieur Jean-François Bouillon, siège #6

La présente séance a dûment été convoquée par Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Mélissa Levasseur en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, en conformité avec les articles 152, 153 et 156 du *Code Municipal du Québec*.

Par le fait même, le conseil municipal a renoncé au début de la séance à l'avis de convocation devant être effectué par la poste.

Constat du quorum sous la présidence du maire, monsieur Raymond Carrier. La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Mélissa Levasseur est présente, de même que madame Jacinthe Murray qui y assiste en tant que secrétaire de madame Levasseur.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Raymond Carrier ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2021-10.166 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR PRÉLIMINAIRE :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

GESTION FINANCIÈRE & ADMINISTRATIVE

1. Nomination de la mairesse suppléante;
2. Changement de signataires;
3. Modification du calendrier des séances ordinaires.

URBANISME & MISE EN VALEUR DU MILIEU

TRANSPORT

HYGIÈNE DU MILIEU (PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

SÉCURITÉ

1. Contre-proposition du règlement (partage de l'actif) à la Municipalité de Sainte-Paule.

SPORT & LOISIRS

VARIA

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 26 octobre 2021, comme préparé et lu.

2021-10.167 NOMINATION DE LA MAIRESSE SUPPLÉANTE

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec, le conseil municipal peut, en tout temps, nommer un conseiller comme maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Guillaume Villeneuve et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE nommer la conseillère madame Mylaine Bégin à titre de mairesse suppléante;

QUE la conseillère madame Mylaine Bégin, en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplira les fonctions de mairesse, avec tous les privilèges, droits et obligations y étant attachés;

D'autoriser la conseillère madame Mylaine Bégin à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Paule, tous les documents et effets bancaires nécessaires et requis pour l'administration générale, et ce, en cas d'absence du maire, d'incapacité d'agir du maire ou de vacance dans la charge de maire, en vertu de l'article 116 du Code municipal du Québec;

QUE la conseillère madame Mylaine Bégin siège au conseil des maires de la MRC de La Matanie lorsque le maire est dans l'incapacité de s'y présenter.

2021-10.168 CHANGEMENT DE SIGNATAIRES

Il est proposé par le conseiller monsieur Jean-François Bouillon et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De remplacer monsieur Pierre Dugré par monsieur Raymond Carrier en tant que signataire des chèques, en tant que maire;

De remplacer monsieur Urbain Bérubé par la conseillère madame Mylaine Bégin en tant que signataire des chèques, en l'absence du maire;

De transmettre cette résolution à Desjardins Entreprises afin de procéder au changement dans les prochains jours;

De signer le document d'indentification et consentements – compte entreprise - fourni par Desjardins.

2021-10.169 MODIFICATIONS DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE

Il est proposé par la conseillère, madame Marie-Claude Bergeron, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder au changement des dates suivantes pour le calendrier des séances ordinaires du mois de novembre et de décembre 2021 :

- Mardi, 2 novembre 2021 au lieu de lundi, 15 novembre 2021;
- Mardi, 7 décembre 2021 au lieu de lundi, 6 décembre 2021.

Qu'un avis public soit publié sur le site de la municipalité et aux deux endroits désignés par résolution, soient à l'église et au bureau municipal.

2021-10.170 CONTRE-PROPOSITION DU RÈGLEMENT (PARTAGE DE L'ACTIF) À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-PAULE – SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale du 30 septembre 2020 modifiant l'entente intermunicipale relative à l'organisation du service régional de sécurité incendie conclue le 27 octobre 2005 et modifiée le 18 mai 2011;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule a cessé de faire partie du service régional de sécurité incendie de la MRC de la Matanie le 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT les modalités prévues à l'article 4 de ladite entente;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal de la municipalité de Sainte-Paule considèrent l'estimation de la valeur des actifs du SRSI, véhicule et équipements, sous-évaluée par rapport à la valeur du marché au 31 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la proposition de 67,121\$ est jugée insuffisante par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Paule estime la valeur à plus d'un million de dollars, soit une augmentation d'environ 26 % de sa valeur estimée par la MRC;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller monsieur Roger Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De faire une contre-proposition de règlement (partage des actifs) à la MRC de la Matanie en tenant compte de l'ensemble des considérants à un montant de la répartition de l'actif à 82,710\$ après ajustement.

2021.10.171 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Mylaine Bégin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance à 19h43.

Je, Raymond Carrier, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

* L'usage du **masculin** a pour seul but d'**alléger** le **texte**.

Mélissa Levasseur
Secrétaire-trésorière et directrice générale

Raymond Carrier
Maire